

Déclaration de Coordination SUD en vue de la conférence internationale des donateurs pour Haïti (New-York, 31 mars 2010)

Principes fondamentaux

Le séisme a aggravé la situation d'une population haïtienne déjà marquée par une forte vulnérabilité (pauvreté, inégalités, accidents climatiques fréquents). Les interventions d'urgence et de reconstruction doivent se faire en respectant les droits fondamentaux des populations (Droits de l'homme, droits économiques, sociaux et culturels, droit international humanitaire), notamment des plus vulnérables (femmes, enfants, personnes handicapées, etc.). Dans cette période de mouvements de population et de reconstruction, le respect des droits d'accès au foncier, urbain et rural, doit être un point de vigilance essentiel. La reconstruction doit prendre en compte l'intégralité du territoire haïtien.

La présence massive de militaires étrangers et leur positionnement en appui aux interventions humanitaires présente un risque important d'amalgame. Les acteurs non gouvernementaux doivent se dissocier des acteurs militaires et mettre en œuvre leurs activités en partenariat avec des institutions et ONG haïtiennes.

Les personnels nationaux des ONG et ceux des administrations et structures étatiques doivent aussi surmonter leurs propres traumatismes. Il est nécessaire pour eux de trouver soutien, sécurité et stabilité. La masse salariale publique doit être sécurisée, pour éviter la fuite du personnel vers de grandes organisations internationales.

Toutes les interventions de la communauté internationale (organisations internationales, donateurs bilatéraux, ONG) doivent s'appuyer sur l'ensemble de la société civile haïtienne : ONG, syndicats, organisations paysannes, comités de quartiers, etc. et les autorités publiques (de l'échelon national à l'échelon local). Les marchés publics pour la reconstruction doivent inclure des clauses d'obligation de formation et d'emploi d'Haïtiens, dont des personnes handicapées et vulnérables. La reconstruction devra permettre la participation et l'intégration des plus vulnérables dans tous les secteurs de la société. Elle devra se faire dans un cadre de grande transparence et d'un contrôle citoyen incluant les acteurs sociaux.

Une situation d'urgence encore pour plusieurs mois

La situation d'urgence va perdurer pendant plusieurs mois. Il faut reconstruire les infrastructures médicales, apporter un appui fort à la formation et à la pérennisation de ressources humaines qualifiées dans le domaine médical et paramédical. Les services de santé de base doivent être accessibles à tous gratuitement. Un engagement des donateurs pour une aide budgétaire pluriannuelle dédiée au secteur de la santé s'impose, ainsi que la mise en place progressive d'un système de participation financière et solidaire de la population (microcrédits, mutuelle, assurance, etc.).

Nombre d'Haïtiens blessés, amputés, vivront avec un handicap. Ils auront besoin de soins spécifiques. Les personnes présentes au moment du tremblement de terre ont vécu un épisode très violent et auront besoin d'un soutien psycho-social. L'aggravation des violences dues à la fragmentation du tissu social appelle un renforcement des activités de protection pour les premières victimes, les femmes et les enfants, dans les camps et les quartiers.

La relance économique prendra du temps. Il faudra continuer à assurer l'équilibre nutritionnel des familles pendant de nombreux mois en organisant des distributions alimentaires qui privilégient les productions locales.

Les enjeux de la reconstruction

Plus de 60% de la population haïtienne vivait en zone rurale avant le séisme. L'agriculture a perdu depuis plusieurs décennies sa capacité à fournir les marchés locaux, envahis par des produits importés pour 60% des besoins alimentaires. L'État haïtien n'a pas pu mettre en œuvre des politiques agricoles ambitieuses et défendre son marché intérieur, qu'il a ouvert aux importations. Dans le même temps, la zone métropolitaine de Port-au-Prince a connu une croissance extrêmement rapide, avec un développement anarchique de la ville, des bidonvilles et des quartiers populaires.

Le séisme du 12 janvier a entraîné des mouvements de population : de Port-au-Prince vers les villes secondaires ou les bourgs ruraux et à l'intérieur de Port-au-Prince, des zones détruites vers des camps spontanés ou des quartiers épargnés. Dans de nombreux quartiers, des camps de taille très variable regroupent les habitants sur les emplacements libres. Les mouvements de population ne sont pas terminés et il est difficile de prévoir ce que seront les dynamiques migratoires lorsque les opérations de reconstruction – sources d'opportunités de revenus et d'accès au foncier – commenceront.

L'enjeu aujourd'hui est quadruple :

- Protéger les habitants sans-domicile pendant les mois à venir en leur fournissant des abris certes provisoires, mais d'ores et déjà adaptés à la prochaine saison cyclonique, assortis de services minimums (eau, assainissement, écoles). Plutôt que de construire des camps de réfugiés en périphérie de Port-au-Prince, il faut privilégier l'intervention dans les quartiers, en s'appuyant sur le tissu social et les dynamiques existantes et en les renforçant.
- Reconstruire Haïti en rééquilibrant le territoire. Il s'agit de renforcer les villes secondaires en développant des services urbains (eau potable, énergie, assainissement, écoles, centres de santé, etc.) et des activités économiques créatrices d'emplois et de revenus, pour toutes les populations (installées avant et après le séisme), en s'appuyant tant sur les filières vivrières et animales que sur les filières d'exportation (mangues, café, cacao par exemple).

- Repenser l'aménagement de Port-au-Prince en favorisant l'intégration durable des quartiers populaires au cœur de la ville, par une restructuration des quartiers, le développement d'activités économiques et la promotion d'un habitat durable adapté aux risques naturels, accessible financièrement et compatible avec les démarches d'auto-construction progressive.
- Renforcer les capacités du secteur rural à mieux alimenter les marchés vivriers et à soutenir l'activité économique en milieu rural tant sur les filières vivrières que d'export. Outre qu'elles sont créatrices de richesse pour l'État et les populations paysannes, ces dernières permettent aussi de maintenir un couvert forestier et de se protéger de futurs risques climatiques.

L'approche territoriale implique une maîtrise foncière et un pilotage par les autorités locales, pour assurer l'écoute, l'accueil et la sécurité, évaluer les besoins et les ressources, programmer la reconstruction, interpellier les décideurs et responsables politiques sur la nécessité d'une reconstruction équitable, plurielle et non discriminante.

Éducation et relance économique, les piliers de l'avenir

L'avenir d'Haïti se construit d'abord par le respect du droit à l'éducation pour tous, dès aujourd'hui, y compris dans les camps. Les interventions éducatives sont un impératif pour aider à atténuer les effets psychosociaux de la catastrophe. Les enfants et jeunes non scolarisés avant le 12 janvier doivent impérativement être inclus dans ces interventions éducatives d'urgence. Une offre éducative de qualité doit se structurer au plus vite, avec des normes minimum, élaborées par l'État avec tous les acteurs de la chaîne éducative. Un code de conduite doit être négocié avec leurs syndicats et aussi avec les communautés et parents pour qu'une nouvelle alliance enseignants-élèves-parents-élus locaux soit la réponse à cette situation inédite.

La relance économique passe entre autres par des activités de « *Cash for Work* », la distribution de kits « métiers », la formation à de nouveaux métiers qui permettent de promouvoir la participation de la population haïtienne à l'effort de reconstruction.

Le développement de l'agriculture nécessite une politique agricole ambitieuse, qui permette la reconquête du marché intérieur et la promotion de pratiques agricoles et de gestion du milieu respectueuses de l'environnement. Les accords de libre-échange et notamment l'APE avec l'UE doivent être revus, pour protéger l'agriculture paysanne haïtienne.

Coordination SUD – Solidarité Urgence Développement est la coordination nationale des ONG françaises de solidarité internationale. Fondée en 1994, elle rassemble aujourd'hui six collectifs d'ONG (CLONG-Volontariat, CNAJEP, Coordination d'Agen, CRID, FORIM, Groupe Initiatives) et plus de 130 ONG qui mènent des actions humanitaires d'urgence, d'aide au développement, de protection de l'environnement, de défense des droits humains auprès des populations défavorisées et aussi des actions d'éducation à la solidarité internationale et de plaidoyer.

L'aide humanitaire doit continuer

L'aide humanitaire doit continuer ces 24 prochains mois, en ciblant particulièrement les populations extrêmement vulnérables, à Port-au-Prince, comme dans l'ensemble du pays.

Santé et nutrition

La destruction physique des infrastructures médicales et la perte des personnels médicaux et paramédicaux de ces filières entraîne aujourd'hui, mais aussi sur le très long terme, une dépendance à l'aide. De plus, nombre d'Haïtiens blessés, amputés, vivront avec un handicap. Ils auront besoin de soins spécifiques.

Il faut reconstruire, accompagner et apporter un appui fort à la formation et à la pérennisation de ressources humaines qualifiées. Les services de santé de base doivent être accessibles gratuitement pour toute personne extrêmement vulnérable (les femmes enceintes, les enfants de moins de cinq ans, les personnes handicapées, etc.). Un engagement des donateurs pour une aide budgétaire pluriannuelle dédiée au secteur de la santé s'impose, ainsi que la mise en place progressive d'un système de participation financière et solidaire de la population (microcrédits, mutuelle, assurance, etc.).

Eau et assainissement

Les infrastructures étaient déjà insuffisantes et ne permettaient pas de répondre aux besoins des populations, tant à Port-au-Prince que dans sa périphérie. Ce contexte précaire en matière d'eau et d'assainissement, associé aux rassemblements de population dans des camps de fortune, aux milliers de cadavres encore sous les décombres sur le passage des eaux de ruissellement, ainsi qu'à la saison des pluies et celle à venir des cyclones, entraînent déjà une dégradation de la situation sanitaire et augmentent les risques épidémiques.

Il faut passer d'une distribution par camion-citerne au développement des réseaux de distribution existants. Par ailleurs, un effort est indispensable en termes de latrines, de drainage des sites de rassemblement et de gestion des déchets (liquides et solides).

Assistance alimentaire et *cash for work*

La relance économique passe, entre autres, par des activités de « *cash for work* », la distribution de « kits-métiers », la formation à de nouveaux métiers, etc. qui permettent de promouvoir la participation de la population haïtienne à l'effort de reconstruction. Toutefois, cette relance sera longue et il faut continuer à assurer l'équilibre nutritionnel des familles pendant encore de nombreux mois en organisant des distributions alimentaires.

Abris

L'exposition aux aléas climatiques d'Haïti est importante, particulièrement aux cyclones, vulnérabilité exacerbée par la paupérisation de la population et par le manque de capacité à se prémunir. De même, la mise à l'abri massive des populations par la création de camps en

périphérie de Port-au-Prince ou en province, les conditions dans lesquelles les populations vont s'y installer, et les infrastructures (hygiène, assainissement) nécessaires doivent être des points de grande vigilance.

Tout en continuant la distribution de tentes, il faut favoriser la création d'abris temporaires résistants aux intempéries ainsi que l'installation des services collectifs nécessaires. Il faut soutenir les personnes qui souhaitent s'installer dans les zones non affectées, en leur offrant, de même qu'aux familles d'accueil, des perspectives économiques et sociales pendant la reconstruction.

Social

Les personnes présentes au moment du tremblement de terre ont vécu un épisode très violent. Les personnes blessées, les familles décomposées, les personnes handicapées, les orphelins auront besoin d'un soutien psycho-social. La fragmentation du tissu social qu'a entraîné le séisme en détruisant les équilibres des familles et des communautés a pour conséquence l'aggravation des violences envers les femmes et les enfants.

Il faut renforcer les activités de protection et assurer un suivi psycho-social renforcé.

Principes d'intervention

La présence massive de militaires étrangers et leur positionnement en appui aux interventions humanitaires présente un risque important d'amalgame entre humanitaire et militaire.

Les acteurs non gouvernementaux doivent se dissocier des acteurs militaires et mettre en œuvre leurs activités en partenariat avec des ONG haïtiennes.

Les organisations humanitaires s'appuient en majorité sur le personnel des structures étatiques. Afin d'éviter la fuite de ce personnel vers de grandes organisations internationales nous recommandons que l'ensemble des salaires des fonctionnaires soit payé à travers une aide bilatérale et ce pour la prochaine année.

Dynamiques de population, camps, villes secondaires, reconstruction

Avant le séisme, la zone métropolitaine de Port-au-Prince connaissait une croissance extrêmement rapide, avec une forte concentration des administrations, des services, des activités économiques et de la population, des difficultés majeures de circulation, et un développement anarchique de la ville, des bidonvilles et des quartiers populaires.

Le séisme du 12 janvier a entraîné des mouvements de population de Port-au-Prince vers les villes secondaires ou les bourgs ruraux et, à l'intérieur de Port-au-Prince, des zones détruites vers des camps spontanés ou des quartiers épargnés. Dans de nombreux quartiers, des camps de tailles très variables regroupent les habitants sur les emplacements libres (places, terrains de sport par exemple). Les mouvements de population ne sont pas terminés, et il est difficile de prévoir ce que seront les dynamiques migratoires lorsque les opérations de reconstruction commenceront, en générant des opportunités de revenus et d'accès au foncier.

Habitants sans domicile

Il faut protéger les habitants sans domicile pendant les mois à venir en les pourvoyant d'abris forcément provisoires, mais d'ores et déjà adaptés à la prochaine saison cyclonique, assortis de services minimums (eau, assainissement, écoles). Plutôt que de construire des camps de réfugiés en périphérie de Port-au-Prince, il faut privilégier l'intervention dans les quartiers, en s'appuyant sur et en renforçant le tissu social et les dynamiques existantes.

Rééquilibrage du territoire et aménagement de Port-au-Prince

Il faut reconstruire Haïti en rééquilibrant le territoire, en particulier en renforçant les villes secondaires afin de créer les conditions d'une plus grande attractivité de ces pôles. Il s'agit d'y développer prioritairement des services urbains (eau potable, énergie, assainissement, écoles, centres de santé, etc.) et des activités économiques créatrices d'emplois et de revenus, pour toutes les populations (installées avant et après le séisme).

Il faut repenser l'aménagement de Port-au-Prince : favoriser l'intégration durable des quartiers populaires au cœur de la ville, par une restructuration des quartiers (sécurisation foncière, voies de dessertes, drainage des eaux usées et pluviales, évacuation des déchets, services urbains de proximité, etc.), le développement d'activités économiques, et la promotion d'un habitat durable adapté aux risques naturels, accessible financièrement et compatible avec les démarches d'auto-construction progressive.

Principes d'intervention

La reconstruction devra tenir compte des populations les plus vulnérables y compris les personnes en situation de handicap et devra permettre leur participation et intégration dans tous les secteurs de la société.

L'approche territoriale implique une maîtrise foncière et un pilotage par les autorités locales, pour assurer l'écoute, l'accueil et la sécurité, évaluer les besoins et les ressources, programmer la reconstruction, recenser sur le terrain les dynamiques des habitants organisés ou non et

coordonner les actions sectorielles et complémentaires des divers intervenants, vérifier la cohérence avec les stratégies nationales, interpeller les décideurs et responsables politiques sur la nécessité d'une reconstruction équitable, plurielle et non discriminante. La responsabilisation des pouvoirs décentralisés à Haïti en matière de reconstruction aura un impact sur l'efficacité dans la conduite des chantiers, sur les pratiques de gouvernance et de démocratie locale, sur la mise en place d'un système de gestion et de maintenance des infrastructures et équipements urbains associant les usagers.

L'appui au secteur rural

Une priorité pour l'aide alimentaire à court terme, la souveraineté alimentaire à moyen terme et la reconstruction économique.

Haïti est une terre paysanne : plus de 60% de sa population vit dans des zones rurales. Au cours des dernières décennies, l'agriculture a perdu peu à peu sa capacité à fournir les marchés locaux, envahis par des produits étrangers importés. En cause : la concurrence déloyale des produits de l'agriculture du Nord, mais aussi la difficulté pour un Etat fragile de mettre en œuvre des politiques ambitieuses et de défendre son marché intérieur : un vrai dilemme quand il faut aussi nourrir à bas prix des populations urbaines pauvres. Cette production nationale satisfaisait pourtant encore récemment 40 % de la demande alimentaire locale.

Approvisionnement local en aliments de base

Alors que plus de 2,5 millions de personnes vivent aujourd'hui en situation d'insécurité alimentaire après le séisme du 12 janvier et que se poursuivent des distributions massives d'aide alimentaire aux populations sinistrées, le premier enjeu est de permettre aux populations de s'approvisionner localement en aliments de base et s'assurer que la production nationale vivrière sera au minimum maintenue, mais au mieux accrue. Comme l'a exprimé le 12 février dernier, à Rome, Joanas Gué, ministre haïtien de l'Agriculture, la gestion de l'aide alimentaire doit devenir une opportunité pour le développement de la production nationale : celle-ci pourrait satisfaire plus de 50% de ces besoins grâce aux prochaines récoltes prévues de riz, pois et maïs et aux produits paysans d'origine animale (lait, viande, œufs).

Activité économique en milieu rural

L'agriculture est par ailleurs un des secteurs majeurs de l'économie haïtienne : elle représente 25% de la production nationale de richesses, dont 13% grâce aux exportations de café, de mangues, de cacao et d'huiles essentielles, et est fournisseur de fait d'une grande partie de l'économie informelle haïtienne. Depuis 15 ans, plusieurs de ces filières stratégiques sont contrôlées par des organisations paysannes alors qu'elle n'était auparavant que l'apanage de quelques exportateurs peu scrupuleux du développement de leur pays. Outre créer de la richesse pour les familles paysannes et l'Etat, ces filières permettent de maintenir un couvert forestier et contribuent à restaurer un environnement très dégradé : un enjeu d'autant plus important que l'urgence de demain sera d'accompagner les populations à lutter contre des phénomènes climatiques de plus en plus extrêmes (cyclones, etc.).

Le séisme a provoqué des difficultés de transport et d'écoulement des produits vivriers et d'exportation qui ont affecté toutes les régions rurales. Le deuxième enjeu est de soutenir l'activité économique en milieu rural tant sur les filières vivrières que d'exportation : l'accès aux produits alimentaires passe aussi par une augmentation de la circulation monétaire et la création d'emplois dans les zones rurales haïtiennes, qui souffrent par ailleurs de l'arrivée massive de déplacés qu'il faut nourrir et employer.

Relance de la production nationale et paysanne

La relance de la production nationale et paysanne doit donc être une priorité de la communauté internationale. Celle-ci doit appuyer les initiatives de l'Etat haïtien, d'organisations paysannes dynamiques et de la société civile qui les accompagne, par des financements à la hauteur des enjeux et de l'appui technique pour la conception de politiques et instruments adaptés. Il s'agit de :

- Sécuriser le droit foncier pour de multiples familles en situation précaire.
- Réhabiliter les petits et moyens périmètres irrigués, véritables greniers vivriers du pays, et les protéger d'une urbanisation anarchique qui grignote les terres agricoles et nourricières.
- Réhabiliter ou construire des infrastructures agricoles, en particulier de stockage, communication et transport.
- Développer la transformation et la valorisation des produits alimentaires nationaux, en s'inspirant de succès bien réels déjà existants en Haïti sur certaines filières (lait, fruit, arachide, etc.).
- Relancer l'élevage (la « banque » paysanne), et améliorer la santé animale en milieu rural.
- Soutenir les filières d'exportation stratégiques pour la création d'emplois et de revenus, la souveraineté alimentaire, la protection de l'environnement et le maintien d'un couvert forestier.
- Faciliter l'accès aux intrants aux familles paysannes tout en augmentant les capacités de contrôle de l'Etat et des organisations paysannes sur l'importation massive actuelle d'intrants et autres produits agricoles qui peuvent, comme ils l'ont déjà fait à plusieurs reprises dans le passé, déstabiliser les marchés locaux et aller à l'encontre du renforcement de la production nationale.
- Développer des formes innovantes de financement de l'activité agricole liant le secteur public et privé (crédit individuel ou collectif, fonds de roulement pour des organisations paysannes, etc.).
- Investir fortement dans la réalisation d'infrastructures dans les zones rurales : santé, voirie, éducation, etc.

Accords commerciaux

Au cœur de l'activité économique du pays, le secteur rural ne pourra cependant se relever que si sont également réévalués rapidement les accords commerciaux existant avec Haïti, dans la zone Caraïbes, avec l'Europe, les Etats-Unis et d'autres régions du monde, notamment celui signé en décembre dernier avec l'UE. Ceux-ci ont eu comme principale conséquence la perte de capacité des paysanneries haïtiennes de fournir les marchés locaux en produits alimentaires, et n'ont eu pour effet que de maintenir le pays dans la dépendance. La communauté internationale doit assumer sa responsabilité et réévaluer tous ses accords à la lueur de la situation inédite engendrée par le séisme.

L'éducation n'est pas un secteur à reconstruire. L'éducation construit la Nation

Le droit à l'éducation est un droit fondamental qui doit être satisfait quelque soit la situation, y compris dans la situation d'urgence dans laquelle se trouve encore le pays deux mois après le séisme.

Sécurisation de l'environnement et stabilité du lien affectif

Dans l'immédiat, l'éducation doit être partie intégrante de la vie des camps et des quartiers dévastés au même titre que la santé, l'alimentation et le logement. Les interventions éducatives sont non seulement à encourager, mais elles sont un impératif pour aider à atténuer les effets psychosociaux de la catastrophe : activités récréatives, actions socialement utiles adaptées à chacun et tout autre élément permettant d'aller vers la sécurisation de l'environnement et la stabilité du lien affectif, conditions indispensables pour développer la résilience. Ces interventions d'éducation d'urgence doivent s'appuyer sur le tissu social de proximité et sur une dynamisation de l'économie locale : indemnisation des jeunes du quartier pour l'animation et l'encadrement, des femmes pour les cantines scolaires, des adultes pour la sécurisation et l'entretien des espaces éducatifs etc. Les enfants et jeunes non scolarisés avant le 12 janvier doivent impérativement être inclus dans ces interventions éducatives d'urgence.

Nouveau système éducatif

Au plus vite, une offre éducative devrait se structurer autour d'une école nouvelle. Même dans des infrastructures provisoires, les élèves doivent rapidement et massivement être appelés à reprendre leur scolarité. Pas la même qu'avant le 12 janvier, pas encore celle qui serait souhaitable mais une scolarité de qualité avec des normes minimum d'éducation. C'est à l'Etat d'organiser l'élaboration de ces normes avec tous les acteurs de la chaîne éducative, de les promouvoir, de les mettre en application et d'en contrôler l'application. C'est aussi le temps de l'expérimentation d'une autre manière d'enseigner, la pédagogie active par exemple, mais ces expérimentations doivent être menées avec rigueur dans la perspective d'être ensuite mises à l'échelle. Le partenariat en réseau doit se développer. Aucune initiative ne doit rester isolée, chaque expérience doit être évaluée et les résultats valorisés afin de nourrir la réflexion de toutes les parties prenantes pour un nouveau système éducatif. Le champ de ces expérimentations doit largement sortir des régions sinistrées, c'est tout le pays qui doit être mis à contribution. Toutes les sections rurales devront être dotées d'écoles.

Les enseignants et autres personnels d'éducation doivent, eux aussi, surmonter leurs propres traumatismes. De leur compétence et de leur engagement dépendra la réussite de cette phase de transition éducative. Un code de conduite doit être négocié avec leurs syndicats et aussi avec les communautés et parents pour qu'une nouvelle alliance enseignants-élèves-parents-élus locaux soit la réponse à cette situation inédite. Ils doivent aussi trouver soutien, sécurité et stabilité mais aussi contrôle et suivi, de la part de leur administration.

Enseignement supérieur et formation professionnelle

L'Etat doit s'assurer de la continuité de la chaîne des compétences nécessaires au développement du pays. En cela, l'enseignement supérieur et la recherche doivent être intégrés dans les plans de reconstruction et faire l'objet de coopérations universitaires au niveau sous-régional, régional ainsi qu'avec la communauté francophone soit sous forme présenteielle, soit sous forme d'enseignement à distance. De même, l'Etat doit saisir l'occasion de la reconstruction pour formuler, planifier et mettre en œuvre une réelle politique publique de formation professionnelle ancrée sur les réalités haïtiennes en réactivant les programmes lancés (BID...), en mobilisant les parties prenantes : entreprises, artisans, syndicats, système éducatif, y compris en incluant des clauses sociales dans les marchés publics de la reconstruction « obligation de formation », « obligation d'emploi des travailleurs handicapés » etc.

Principes d'intervention

Il revient aux Haïtiens de penser leur avenir et de se donner les moyens de l'accomplir notamment en formulant, en planifiant et en mettant en œuvre un système éducatif national de qualité, performant et ouvert à tous, donc gratuit. La catastrophe du 12 janvier crée une obligation aux acteurs nationaux de refonder leur société sur moins d'inégalité et plus de droits dont celui du droit à l'éducation pour tous et cela dans le cadre de politique publique concertée, transparente et socialement contrôlée. En matière d'éducation, de formation et de développement des compétences, la communauté internationale et les pays amis d'Haïti doivent inscrire leur coopération dans le développement des capacités nationales à reconstruire sur de nouvelles bases (gouvernance, transparence, contrôle, responsabilité, etc.) les institutions existantes.